

# ACTION URGENTE

## FÉDÉRATION DE RUSSIE. UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE

Le 23 janvier, Anastasia Chevtchenko, une militante des droits humains du mouvement Open Russia vivant à Rostov-sur-le-Don (sud de la Russie), a été placée en résidence surveillée. Si elle est déclarée coupable, elle encourt jusqu'à six ans d'emprisonnement. C'est la première fois que les autorités russes engagent une procédure pénale au titre de la loi répressive sur les « organisations indésirables ». Il s'agit d'un précédent inquiétant, qui risque d'ouvrir la voie à des poursuites contre des centaines de membres d'Open Russia à travers le pays. Anastasia Chevtchenko est une prisonnière d'opinion. Elle doit être libérée immédiatement et sans condition.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Directeur du Département d'enquête  
de la région administrative de Rostov*  
Aslan Garunovich Huade  
Head of the Investigation Department for  
Rostov Oblast  
13/2, Beregovaya Street  
Rostov-on-Don, 344082  
Russie  
Fax : +7 863 227 0193  
Formulaire en ligne :  
[www.rostov.sledcom.ru/references](http://www.rostov.sledcom.ru/references)  
Instagram et Facebook : suskrnd

*Monsieur le Directeur,*

*Je vous écris pour vous faire part de ma profonde préoccupation face à la détention d'Anastasia Chevtchenko, éminente militante des droits humains de Rostov-sur-le-Don.*

*Le 21 janvier, Anastasia Chevtchenko, coordonnatrice du mouvement Open Russia (Otkrytaya Rossiya), qui promeut les droits humains, l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes, a été arrêtée et inculpée de « participation répétée aux activités d'une organisation indésirable » au titre de l'article 284.1. du Code pénal russe. Le 23 janvier, le tribunal Lénine de Rostov-sur-le-Don a rejeté sa demande de libération sous caution et l'a placée en résidence surveillée dans l'attente de son procès.*

*En poursuivant Anastasia Chevtchenko au seul motif de sa participation aux activités pacifiques d'une association publique, les autorités russes violent à la fois les obligations qui leur incombent en vertu du droit international relatif aux droits humains et la Constitution russe, qui garantit le droit d'Anastasia Chevtchenko à la liberté d'expression et d'association.*

*Je vous prie instamment d'user des pouvoirs qui vous sont conférés en vue de mettre fin immédiatement et sans condition à l'assignation à domicile d'Anastasia Chevtchenko et de faire cesser les poursuites pénales à son encontre.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.*

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## COMPLEMENT D'INFORMATION

Anastasia Chevtchenko est une militante des droits humains de premier plan. Au-delà de son travail pour Open Russia, elle mène des activités bénévoles pour d'autres organisations de défense des droits humains, notamment Amnesty International, et pour des groupes favorables à la démocratie.

Le 21 janvier, Anastasia Chevtchenko a été arrêtée et inculpée de « participation répétée aux activités d'une organisation indésirable ». Au même moment, la police a fait des descentes aux domiciles de sept autres militants d'Open Russia, à Rostov-sur-le-Don, à Kazan et à Oulianovsk (Russie centrale).

Ce n'est pas la première fois qu'Anastasia Chevtchenko, mère célibataire de trois enfants, est prise pour cible en raison des activités pacifiques qu'elle mène en faveur des droits humains. En 2018, elle a été condamnée à des amendes à maintes reprises en raison de son travail pour Open Russia.

La Loi sur les « organisations indésirables » - au titre de laquelle Anastasia Chevtchenko a été inculpée - érige en infraction la participation à toute activité d'une organisation étrangère dès lors que le parquet a statué que celle-ci était « indésirable » au motif qu'elle menacerait « l'ordre constitutionnel, le potentiel de défense [du pays] ou la sécurité de l'État ». Une telle décision revient de fait à interdire toute activité menée en Russie par une telle organisation ou en coopération avec elle. Cette loi, adoptée en mai 2015, fait partie des mesures récemment prises par les autorités russes pour réprimer la liberté d'association et d'expression (pour plus d'informations, voir le document suivant (en anglais) : <https://www.amnesty.org/en/documents/eur46/2223/2015/en/>). Elle a été utilisée arbitrairement pour bannir de Russie un certain nombre d'organisations étrangères, qui pour la plupart apportaient des fonds à la société civile.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : russe, anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 MARS 2019.**  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Anastasia Chevtchenko (elle)